

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.111

L'An Deux Mille Trois, le 2 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 NOVEMBRE 2003

25 NOVEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN-DACOSTA, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LABEYRIE par M. MOST
M. RAYMOND par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Mme JOLY par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. BOISNARD, Mme DURAND, Melle ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU CAREL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE : A BULLETIN SECRET

Par arrêté en date du 23 octobre 2003, le Préfet de Charente Maritime a autorisé la création d'un syndicat mixte du CAREL entre l'université de POITIERS et la ville de ROYAN à compter du 1er Janvier 2004.

Il est prévu à l'article 5 des statuts du syndicat mixte du CAREL que le comité syndical comprendra Monsieur le Maire de ROYAN ou son représentant, ainsi que cinq conseillers municipaux.

Il appartient au conseil municipal de désigner les membres qui siégeront au sein du comité syndical du CAREL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération 03.071 du 30 juin 2003 approuvant les statuts du syndicat mixte du CAREL
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2003 portant création du syndicat mixte du CAREL,
- APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

- après vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

- 1 Bulletin blanc
 - 22 bulletins : LECOMTE - CHABANEAU - DENIS - GRAMMATICO - CAU
 - 3 bulletins : GUIARD
 - 2 bulletins : LECOMTE - PELTIER - GRAMMATICO
 - 1 bulletin : LECOMTE - PELTIER - GRAMMATICO - DENIS - CAU
 - 1 bulletin : LECOMTE - CHABANEAU - DENIS - GRAMMATICO - RAYMOND
- sont élus : . Mme Hélène LECOMTE
. M. François CHABANEAU
. M. Jean-Michel DENIS
. Mme Sylvie GRAMMATICO
. M. Philippe CAU

pour assurer la représentation de la ville au comité syndical du CAREL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Exécutoire

Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

des formalités légales

Certifié

Compte-tenu de l'accomplissement

le 4 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint

des Services,

H. THOMAS